



J.-P. DEMIERRE

Municipal de Police de Bourg-en-Lavaux

Raphaël Cavin

Commandant

Aux destinataires

Par e-mail

Numéro / Référence : RC

Lutry, le 10 juin 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE – Face à une augmentation permanente du nombre de véhicules et du comportement routier pas toujours adapté de certains automobilistes, la Commune de Bourg-en-Lavaux et la Police Lavaux (APOL) annoncent des actions préventives dans les zones 30 dans diverses localités de la Commune de Bourg-en-Lavaux.

À la suite de demandes persistantes de la population résidante, les autorités communales et la Police Lavaux ont décidé de procéder à des contrôles préventifs accrus dans les zones 30 de plusieurs localités de la commune, notamment à Riex, Epesses, Grandvaux, Cully et Aran.

Dès le mois de juin prochain, une campagne de prévention sera mise en œuvre afin de sensibiliser les automobilistes quant au respect de la vitesse autorisée et des risques encourus en cas d'infractions. Il sera également rappelé que les zones 30 visent à privilégier les activités des riverains par rapport à la circulation routière, à préserver la vie locale et à favoriser la mobilité douce.



De manière générale, le respect des vitesses va de pair avec une réduction des nuisances sonores.

Dès la rentrée des classes, des contrôles de vitesse répressifs seront effectués sur différents axes fortement fréquentés.

Renseignements :

Pour la Commune de Bourg-en-Lavaux et le Comité de direction de l'APOL :

- Monsieur le Président du Codir Jean-Paul Demierre, Municipal de police de Bourg-en-Lavaux, +41 76 391 77 81, jean-paul.demierre@b-e-l.ch

Pour la Police Lavaux :

- Major Raphaël Cavin, Commandant de police, +41 21 791 11 21, contact@apol.ch.